

KANNADIG

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg

N. 20

PENNAD - STUR

C'HWEVRER 1990

gant Tugdual KALVEZ

1990 : ar perak hag ar penaos

E-kefver statud ar gelennerien brezhoneg ne vank deomp nemet an agregasion . Goulenn a reomp anezhi, met ne vo ket stourmet evit he c'haout er mare-mañ . Traoù pouezusoc'h zo .

Mallusoc'h eo deomp kaout postoù kelennerien ha stummadur ar vistri-akol . Ar vanifestadeg hon eus graet e Naoned, d'an 18 a viz Du, a oa he fal dont a-benn da lakaat ar rektordi d'ober un enklask war an ezhommoù e Bro-Naoned ha, war un dro, goulenn adunanidigezh Breizh . Kas war-raok hor sevenadur el Liger-Atlantel eo, ouzhpenn-se, un doare da stourm evit unanidigezh hor Bro .

Degemeret omp bet gant rektor Naoned hag asantet en deus leuskel an A.P.E.E.B. ober an enklask . D'un tu all n'eo ket a-enep staliañ ur post C.A.P.E.S. brezhoneg e Naoned . Mod all, liammañ an daou bal a seblant plijout d'ar stourmerien ha gallout a raio bezañ

efedus . Teir manifestadeg zo bet divizet, unan bep miz adalek miz C'hwevrer . An eil, d'ar sadorn 17 a viz Meurzh, e Roazon, a vo an hini vrasañ . Ur pevare a vo, erfin, e miz Here . Amañ war-lerc'h e vo kavet resisadurioù hag ur rentañ-kont bennak eus ar boda-degoù zo bet, savet gant Yann-Glaod Morvan .

... / ...



T R E C ' H !

DIFENN AR BREZHONEG

GOUNEZET HON EUS A-ENEP D'AN

DESKADUREZH STAD ZO BET "KON-

DAONET" GANT LEZVARN MELES-

TRADUREL ROAZON !

(lennit amañ e-barzh ...)

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg
21, straed an Tier-barn _ 56000 GWENED
Skodenn : 100 lur ; da gas da v/Mark
Kerrain, 50, ar Mailh _ 35000 ROAZON .

PETRA A FELL DEOMP KAOUT ?

- 1.- Postoù brezhoneg er c'hentañ hag en eil derez ;
- 2.- Ur stummadur mat evit ar vistri-skol brezhoneg ;
- 3.- Breutaat gant ministr an Deskadurezh diwar-benn statud ar brezhoneg ha politikerezh Stad e-keñver hor yezh hag hor sevenadur ;
- 4.- Adunanidigezh Breizh, da vat !

PENAOZ E VO STOUDEMET ? Ret eo deomp :

- 1.- Mont e darempred gant an dilennidi, ar pennoù bras a bep seurt, gant kargidi an Deskadurezh, evit displegañ dezho ar pezh a fell deomp kaout ha kendrec'hif anezho da reif deomp hor gwirioù an abretañ posubl .
 - 2.- Moarvat e vint un tammig bouzar, pe ne "gomprenint" ket diouzhtu . Dav e vo deomp manifestif hep ehan, neuze . Pa vint akuzh e plegint !
- An daou zoare-man zo ret : an hini kentañ evit displegañ hor mennoziou, an eil evit diskuez hon eus ivez arguzennoù nerzh .
- E-giz-se eo deuet an D.E.U.G. ganeomp . E-giz-se c'hoash e tishimp ar palioù all !

Tugdual KALVEZ

KANNADIG IO : faziou zo bet e niveradur ar bajennoù . Evit ksout tu da heuliañ an deatenn ofisiel hag an evezhiadennoù, e oa ret niverennif anezho evel-mañ : ar bajenn 5 a oa ar 6 e gwirionez ; ar 6 a oa ar 7 ; ar 7, an 8 ; an 8, ar 9 .

Emgann veit créer un syndicat des travailleurs bretons

" Abandon de la Bretagne centrale, politique du tourisme, occupation militaire, amputation du pays nantais, déculturation et assassinat de la langue bretonne... " Emgann, mouvement socialiste breton de libération nationale, qui vient de tenir son assemblée générale à Landeleu réaffirme son opposition au maintien des institutions élitistes en Bretagne . Il soutient l'action des associations Dwan et Stourm Ar Brezoneg et va participer à la quatrième fête nationale de la langue bretonne et souhaite la création d'un syndicat des travailleurs bretons indépendant des grandes centrales. Il s'est donné cinq porte-parole géographiques : Jean-Marie Salomon, Naig Le Gars, Yann Chouk, Philippe Bonnet, Hervé ar Beg.

OF - 06/401188

L'hébreu au concours général. - L'hébreu vient d'acquiescer droit de cité au concours général. Un arrêté, publié au Journal officiel, ajoute cette langue à celles déjà offertes au choix des candidats : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.

Ce congé, sans solde, pour préparer D.e.a., agrégation, doctorat... implique le versement de la cotisation retraite.

Envoyer copie de la demande au S3 concerné.

NB : la dénomination officielle est " position de non-activité pour études " (cf. statuts particuliers. En ce qui concerne la disponibilité, pas de changement. Consulter le Mémento-Agrégés de S.n.e.s.

L'U.S. - 8/44/33

KLASOU DIVYEZHAK ER SKOLIOU FREVEZ ? Emgav zo bet gant an Ao.

Moullac, rener Deskadurezh Katolik ar Mor-Bihan, d'ar Itañ a viz Kerzu 89 . Graet e vo un enklask e-touesk ar vistri-skol ha renerien skolioù ar c'hentañ derez, evit klaak gouzout pere a vefe dañnet gant klasoù divyezhek . Ar c'houlennaoueg hag an teuliad displegañ zo bet savet gant Yannig Baron ha Tugdual Kalvez .

SKOL BRUC'H : Yann-Glaod Ar Ruyet a skriv deomp : " Menegid a ra " Kannadig " labour ar familhoù ha hani an U.C.B. Ret eo menegid ivez labour ar SEN-CFDT ag en deus skrivet lizheroù, ha daet ouzhpenn da vanifestif get ar gerent dirak burev ar pemennseller e Gwened e miz Gourelhen traesnet " .



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

An Douarenn, 21 straed an Tier-Barn, 56000 Gwened

D'ar 25 a viz Genver 1990

Kenvroiz ker,

E bodadeg Redon, d'an 13 a viz Genver 1990, lec'h ma oa bet pedet da zont an Emsav a-bezh, eo bet divizet kenderc'hel gant ar stourm evit ar brezhoneg hag adunanidigezh melestradurel Breizh : 1/. war du an dilennidi hag ar pennoù ekonomikel ; 2/. war du ar galloud : ar gouarnamant ha F. Mitterrand ; 3/. manifestif hep ehan war an dachenn .

1.- Manifestadeg kentañ : d'ar sadorn 3 a viz C'hwevrer, unan vihan e vo, gant tud korn-bro Roazon, da genver ar C'hollok diwar-benn an digreizennañ . Gwelout gant "Dazont", Unvaniezh Studierien Breizh, 49, bali Rochester, 35000 ROAZON .

2.- **MANIFESTADeg VRAS** gant kirri, e ROAZON, d'ar sadorn 17 a viz MEURZH 90, da genver Kendalc'h ar P.S., diwar-benn :

- adunanidigezh Breizh ha promesoù Mitterrand ;
- ar brezhoneg en Deskadurezh : kudennoù ar postoù ha stummadur ar vistri-skol dreist-holl ;
- an niveridigezh da zont hag ar vrezhonegerien .

EMGAV da 3 eur g.m. e-lichen Skol-Veur ar Skiantoù, e Beaulieu, bali Jeneral Leclerc (kartenn eus un tamm eus kreiz-kêr Roazon amañ lakaet) .

Goulenñ a raimp bezaf degemeret gant : pennoù ar P.S., pennoù FR3 Roazon, prezidant Kuzul " Rannvro Breizh " .

Kasit ar c'heloù d'hoc'h izili, da lakaat anezho da zont da vanifestif d'ar 17/3 . Deuit niverus, gant panelloù ha gitonioù war an temoù menegit amañ a-us . Goulennet e vez, evit ur wech, gant ar strolladoù politikel, chom hep implij o "ardivinkoù" boaz, gant anvioù ar strolladoù, evit ma ne vefe ket tu da rebec'h deomp sevel ur vanifestadeg bolitikel a-enep d'ar P.S., ar pezh ne vo ket . Gant tud ar galloud eo e vo goulennet sevenif d'o frosesoù ha reif ur plas dereat d'ar brezhoneg en Deskadurezh hag er gevredigezh .

Evit sevel manifestadeg Naoned hon oa goulennet un tamm skoazell gant an holl gevredigezhioù . Div hepken o deus kaset 200 lur pep hini, gaou genc'h sevenadurel: hini St-Nazer hag hini Gwened . Trugarez dezho . Tost 4.000 lur zo bet dispignet ganeomp . Ma vo kaset deomp 100 lur gant pep kevredigezh ne vo kudenn argant ebet evit sevel manifestadeg miz Meurzh . Bennozh d'ar re a raio en a-raok !

3.- Ur vanifestadeg lec'hel a vo ivez e NAONED, e miz Ebrel, dirak FR 3, savet gant tud ar c'h/C.U.A.B. (o chomlec'h: 12, straed al Louarned, 44000 NAONED) .

4.- **MANIFESTADeg VRAS**, erfin, e REDON, e miz HERE 90, moarvat d'an 13 . Keleier a vo kaset deoc'h divezhatoc'h war hounañ . A galon gansoc'h, Jean CEVAER, prezidant ar c'h/C.U.A.B. Tugdual KALVEZ, prezidant U.C.B.

05 - 12/01/1990

Le breton langue vivante II ? L'histoire d'un revirement

M. Yves Gildas Vallerie avait demandé au tribunal administratif de dire qu'il avait raison d'exiger pour sa fille un enseignement du breton comme langue vivante II au lycée Lesage. Le tribunal lui a donné tort au motif « qu'aucun texte ne prévoit que la langue bretonne ait dans l'ensemble des établissements scolaires d'enseignement général ou technique, la qualité de seconde langue. »

Cette affirmation étonne M. Vallerie qui nous écrit : « Ma fille a bénéficié à partir de son entrée en 4^e au collège Jules-Simon d'un enseignement de breton au titre de 2^e langue vivante. Ce statut de 2^e langue vivante est prévu par les textes réglementaires. Il est mentionné dans les documents d'information édités par le ministère, et les notes obtenues par ma fille en cette matière ont constamment figuré dans la rubrique « LV II » sur ses bulletins scolaires. »

« A l'époque où ma fille s'est inscrite au lycée Lesage, pour son entrée en seconde, cet enseignement n'y était pas organisé. A ma demande, le collège Jules-Simon est intervenu auprès de la direction du lycée et a obtenu l'assurance que ma fille continuerait au lycée à recevoir un enseignement de breton comme deuxième langue vivante. »

Cette acceptation paraissait logique au nom de la continuité du service. De fait, à son entrée en seconde, des cours de breton ont été mis en place au lycée Lesage, à raison de trois heures par semaine pour trois élèves de deuxième langue et de deux heures pour trois autres (LV III ou option facultative). Ces cours ont été dispensés pendant toute l'année de seconde. Aucun problème n'a été soulevé non plus lors de l'entrée en première et dans un premier temps, ma fille a bien bénéficié pour la deuxième année consécutive au lycée Lesage, des trois heures hebdomadaires prévues pour l'enseignement d'une deuxième langue vivante. Et ses notes ont encore figuré à la rubrique LV II. Ce n'est que six semaines après la rentrée que la

direction du lycée a décidé, sans même prendre la peine de m'en aviser, de supprimer l'enseignement de LV II et de ramener l'horaire hebdomadaire de trois heures à deux heures au titre de simple option facultative. Il y a donc bien eu rupture dans la continuité du service public de l'éducation », estime M. Vallerie. Très amer, il conclut sa lettre en indiquant : « Grâce à l'excellent enseignement (même réduit à deux heures hebdomadaires) reçu de M. Le Moing, professeur certifié de breton, grâce aussi aux stages suivis (à mes frais) pour compenser la défaillance du service public, ma fille a obtenu au baccalauréat la note de 20/20 à l'épreuve de breton. On aimerait que l'Éducation nationale puisse faire état de semblables succès dans tous les domaines. »

Il ajoute un commentaire plus acide : « A l'heure où la Roumanie redécouvre sa minorité hongroise, la France demeure le dernier pays "civilisé" où la destruction d'une langue soit tenue pour une œuvre de progrès. »

Tribunal administratif

Enseignement du breton réduit de 3 à 2 h au lycée Lesage

Le breton n'est pas une seconde langue mais une langue régionale

RENNES - Le tribunal administratif vient de donner tort à M. Yves Gildas Vallerie et à sa femme, demeurant à Vannes et dont le fils étudie le breton au lycée Lesage. Tous deux demandent au tribunal administratif d'annuler une décision du 12 novembre 1987 du recteur d'académie de Rennes confirmant celle prise par le proviseur du lycée. Décision qui réduisait de 3 h à 2 h hebdomadaires l'enseignement du breton. Ils souhaitent également obtenir le franc symbolique pour chacun d'entre eux et 150 F par semaine d'absence de cet enseignement. Ce à compter du 19 octobre.

Le tribunal constate qu'aucun texte ne prévoit que la langue bretonne ait, dans l'ensemble des établissements scolaires d'enseignement général ou technique, la qualité de seconde langue. Au contraire, les textes et notamment

une loi du 11 janvier 1951 modifiée le 11 juillet 1975 prévoient qu'il s'agit d'une langue régionale. Enfin, une circulaire ministérielle du 21 juin 1982 prévoit la possibilité d'un enseignement de la langue et culture régionale. Cela ne peut se faire que dans la mesure où l'organisation générale et les horaires le permettent. Or, il apparaît que lors de l'inscription en classe de seconde pour l'année 1986-1987, le formulaire indiquait clairement que le breton était une langue régionale et ne donnait lieu qu'à un enseignement de 2 h.

« qu'un professeur ait assuré pendant une courte période, un enseignement de 3 h est sans influence sur la légalité de la décision attaquée », décide le tribunal qui rejette également la demande d'indemnité au motif « qu'il n'y a pas eu de faute de l'État dans le service public d'enseignement. »

Amst - France - 08/01/1990



UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn" 21, strada ar Tier-Barn, 56000 Gwened

L'Union des Enseignants de Breton, ayant pris connaissance des termes du jugement du tribunal administratif de Rennes et de la réaction du plaignant, M. Gildas Vallerie, ne peut qu'être d'accord avec ce dernier.

L'Etat, dans cette affaire, n'a pas assuré le suivi de l'enseignement auquel il est tenu de par ses propres lois. Ce n'est pas un cas unique, loin s'en faut.

Le statut qu'il a dû consentir à la langue bretonne dans l'enseignement, il cherche par tous les moyens à en limiter la portée, notamment en mettant les parents et les élèves devant des situations de fait. Ceux-ci hésitent souvent à porter l'affaire devant le tribunal administratif. Sachant, par ailleurs, que l'Etat y est juge et partie, il s'y donne aisément raison.

Ce n'est que par l'action conjuguée des parents et des enseignants que les Bretons parviendront à obtenir un statut véritable pour leur langue et son application dans les services de l'Éducation.

Unvaniezh ar Geleannerien Brezhoneg

I4 / 01 / 1990

Éducation 05 - 12/01/1990

L'État juge et partie

« Kelch Sevenadural Gwened... »
« Estime comme M. Vallerie, qu'en faisant passer du jour au lendemain, le breton au statut de langue vivante II (3 heures par semaine) à celui d'option facultative (2 heures), l'État n'assure pas la continuité de son service. Le carcé, précise que le statut de langue vivante II fut promis dans la

charte culturelle de Bretagne, en 1977-1978 et qu'il a été précisé dans la « circulaire Savary » du 21 juin 1982.
Peu de parents osant réclamer pourvu le responsable du carcé, il est vrai « qu'au tribunal administratif l'État est juge et partie et s'y donne aisément raison ».

JK/R.OS

ENSEIGNEMENT PUBLIC

Dossier n°871082

UNION DES ENSEIGNANTS DE BRETON

JUGEMENT PRONONCE LE 27 DECEMBRE 1989

30.01.05.01

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES (4ème chambre)

composé de M. CACHEUX, président, Mme CABANEL et M. KRULIC, conseillers, M. ZIMMERMANN, commissaire du gouvernement, assistés de M. FRB, secrétaire-greffier.

VU la requête, enregistrée le 24 juin 1987 présentée par l'Union des Enseignants de Breton et tendant à l'annulation du refus implicite opposé par l'inspecteur d'académie de RENNES à sa demande en date du 27 décembre 1986, demande par laquelle ledit syndicat sollicitait que les élèves scolarisés à l'école maternelle du Faux-Pont à RENNES puissent poursuivre durant l'année scolaire 1986-1987 l'initiation à la langue bretonne ;

VU les pièces produites et jointes au dossier ;

VU les lois n° 51-46 du 11 janvier 1951 et n° 75-620 du 11 juillet 1975 ;

VU le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et le décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 ;

Les parties ayant été régulièrement averties du jour de l'audience,

Après avoir entendu à l'audience publique du 13 décembre 1989,

M. KRULIC, conseiller, en son rapport,

M. ZIMMERMANN, commissaire du gouvernement, en ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

Considérant que l'article 2 de la loi n° 51-46 du 11 janvier 1951 prévoit la possibilité pour les maîtres des écoles primaires et maternelles de recourir aux parlers locaux ; qu'aux termes de l'article 3 de la même loi : "Tout instituteur qui en fera la demande pourra être autorisé à consacrer chaque semaine une heure d'activités dirigées à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante. Cet enseignement est facultatif pour les élèves"; qu'en vertu de l'article 10 de cette loi, le breton est reconnu comme langue locale ; que l'article 12 de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 dispose "ou un enseignement de langue et de culture régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité"; qu'il résulte de l'ensemble de ces dispositions que l'enseignement de la langue régionale offert aux élèves d'établissements scolaires situés dans la zone d'influence du breton a un caractère facultatif ;

Considérant que l'union des enseignants de breton, invoquant les dispositions des lois susrappelées, demande l'annulation de la décision implicite par laquelle l'inspecteur d'académie d'Ille-et-Vilaine a, en gardant le silence pendant quatre mois, refusé sa demande tendant à ce que les élèves scolarisés à l'école maternelle du Faux-Pont, bénéficient de l'initiation à la langue bretonne s'ils avaient commencé à apprendre pendant l'année scolaire 1986-1987 ;

Considérant qu'il résulte de pièces versées au dossier que l'enseignement du breton antérieur dans cette école maternelle et également prévu pour l'année scolaire n'a pas été effectivement assuré depuis le début de l'année scolaire 1986-1987; que l'administration invoque la circonstance que l'institutrice, nommée sur ce poste comme stagiaire a tout d'abord effectué un stage puis n'ayant pas été titularisée a été au contraire radiée des titres en 1987 ; qu'ainsi, elle n'a pu assurer cet enseignement en l'absence de l'intéressée et n'a pu la remplacer depuis lors ;

Me s' considérant que si, comme dit précédemment, l'enseignement du breton a un caractère facultatif, il appartenait toutefois à l'administration d'organiser la poursuite de cet enseignement à l'école maternelle du Faux-Pont, école où une demande suffisante en nombre d'élèves s'est constatée ; que le ministre de l'Éducation Nationale n'établit pas, dans les circonstances de l'espèce, que l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine aurait pris toutes les dispositions utiles pour assurer, dans un délai raisonnable, le remplacement de l'institutrice partie indisponible dès le début de l'année scolaire ; qu'ainsi, en ne prenant pas, durant plus d'une année scolaire, les mesures appropriées en vue de pourvoir le poste d'institutrice chargée

de l'enseignement du breton à l'école maternelle du Faux-Pont, l'administration a manqué à son obligation d'assurer la continuité du service public de l'enseignement ; qu'elle ne pouvait dès lors rejeter implicitement la demande formulée en ce sens par l'association requérante ; qu'elle a commis ainsi une illégalité ; que, par suite, la décision attaquée doit être annulée ;

DECIDE :

ARTICLE 1er - La décision implicite par laquelle l'inspecteur d'académie d'Ille-et-Vilaine a rejeté la demande de "l'union des enseignants de breton", l'enseignement du breton à l'école maternelle du Faux-Pont à RENNES, est annulée ;

ARTICLE 2 - Le présent jugement sera notifié à l'union des enseignants de breton", au ministre de l'Education nationale.
Copie pour information à l'inspecteur de l'academie d'Ille-et-Vilaine.

Délibéré en séance du 13 DECEMBRE 1989,

où siégeaient M. CACHEUX, président,
Mme CABANEL et M. KRULIC, conseillers,

PRONONCE A RENNES, EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 DECEMBRE 1989.

Le rapporteur, Le président,

signé : J. KRULIC signé : H. CACHEUX

Le secrétaire-greffier,

signé : C. ERB

Ministre de l'Education nationale

DEGEMERET EO BET U G B GANT REKTOR AKADEMIEZH NAONED

D'an 29 a viz Du 1989 pevar achanomp (tri den eus ar burev ha prezidant Diwan Naoned) a zo bet degemeret gant an Aotrou Guenet, rektor Naoned, asambles gant e sekretour-meur an Aotrou Martin. Ar wech kentañ e oa d'imp bezañ kouriet daoust da vezañ hen goulennet meur a wech e-kerz ar bloavezhioù tremebet. Ra c'hello an degemer-se aesaat o labour da bobred (ha merc'hed) ar brezhoneg, war ar dachenn e Bro-Naoned !

Ma ne vo ket a enklask pe goulennadez war ar skolidi a vije dedennet a-berz ar Rektordi (evit ar bloaz-mañ bepred) e vo tu gant tud an APEEB kaout darempredoù gant renerien pe gelennerien ar skoll-mañ skol. Pep rener-skol a zo mestr war e dachenn, ha pep kuzul-merañ a c'hell reiñ e ali ivez. Ma vije lakaet anat an ezhommoù e vije ar Rektor prest da zegemer e Naoned ur post CAPES (a chomfe, evelkent, e-maez eus ar "dotasion" hollek).

Komzet ez eus bet, a hend-all, eus stummdigezh ar vistri, eus ar plas a c'hellfe kaout ar brezhoneg e Skol-Veur Naoned (da welet, hepa zale, gant an Aotrou Prezidant Serj Renaudin a zo er mare-mañ o tivizoù gant ar Ministrerezh diwar-benn ur c'hentrad Stad-Skol-Veur), eus stad DIWAN en Naoned : an dud dilennet a c'hellfe pouezañ evit ma vije degemeret evit Diwan Naoned ar stumm-kontrejoù asantet evit akademiezh Roazon (nemet e vefe tu da Ziwan kaout evel Seaska un emglev gant an Education Nationale, savet war diazezoù nevez...) Erfin, evit a sell c'hoarzh an darempredoù etre an div akademiezh e vije, gouez d'an Ao Guenet, muiach-mui a gaober gant skolioù-meur Roazon ha Naoned. Peh'zo, en deus lareb, un nevezenti vat.

Nantes et Diwan

ARTICLE DE PRESSE :

Politique

Ecole Diwan

L'UDB s'impatiente

L'UDB (Union démocratique bretonne) souhaite qu'une solution soit trouvée avant la fin de l'année à l'hébergement de l'école Diwan (maternelle et primaire en breton). L'école est actuellement hébergée dans des locaux préfabriqués, rue Harouys. La municipalité (ou plutôt deux élus UDB) pensait avoir trouvé une solution en proposant à Diwan deux classes accolées de l'école communale de la rue de Monzie, à Beaulieu.

Mais, affirme l'UDB, « il semble que ce projet se heurte aujourd'hui à l'opposition du Syndicat national des instituteurs qui voit un échec précédent dans cette affectation de locaux scolaires communaux à une école privée. Formellement, l'objection peut se comprendre. Mais le SNI peut-il dicter sa conduite à la municipalité ? »

L'UDB ne s'écarte pas sur cette solution. Mais si on l'écarte, « il faudra trouver d'urgence d'autres locaux municipaux adaptés. »

Le vendredi 6 octobre au matin nous étions informés par les collègues de l'école Anatole de Monzie de l'éventualité de l'installation de l'école DIWAN dans les locaux de l'école publique.

DIWAN est une école privée, hors contrat. Nous avons sur le champ fait savoir notre opposition à tous niveaux, objectant en particulier à la municipalité nantaise qu'il était inadmissible qu'une école privée fonctionne dans une école publique, que ce serait créer un précédent inadmissible dont pourraient profiter ensuite toutes les écoles privées, confessionnelles ou non.

Notre argumentation a été entendue : nous n'avons pas dicté sa conduite à la municipalité qui, en tout état de cause, n'avait pas le pouvoir d'imposer son projet aux collègues de l'école.

Nous regrettons que des promesses électorales tendues à de tels errements... et l'actualité nous conforte dans notre analyse.

Cette affaire est la preuve qu'il nous faut être extrêmement vigilants... et fermes sur les principes face à toute municipalité, à tout pouvoir.

Le 6 au soir l'affaire était classée : comme quoi un syndicat fort, représentatif, indépendant a beaucoup de poids.

- Gilles Brégeon -

25 OCTOBRE 1989

Nous ne publions cet article que pour renvoyer à César ce qui est à César.

L'actualité chargée à l'époque (évaluation CE2-6ème en particulier) avait fait passer à la trappe cette affaire locale.

CAPES

KORSIKA 7 / BREIZH 1

Gouzout a reer bremañ e vo kont gant daou gCAPes ar rummad K (yezhoù «rannvroel») a ginnig Ministr an Deskadurezh C'hall d'ar Vretoned ha d'ar Gorsed hervez «Kazetienn ofisiel ar Republik c'hall» (10 a viz Gwengolo 89).

Gorsed e vete lammet kut. An eil danvez-se a rank bezañ dibabet etre 4 : ma z'eo boutin ar galleg hag ar saozneg, ne vez ket kinniget d'ar Gorsed dibab ar jedonezh pe an istor-douaroniezh, ha d'ar Vretoned ar spagnoleg pe an italianeg. Kem en deus skrivet Gwenael Emelyanoff, ur brezhoneger bet studiet gantañ ar spagnoleg, da glemm d'ar ministr peogwir n'hall ket kenstrivañ evnat er stumm m'emañ an traoz.

Un dismegeañsruz.

Klevout a ran lod a'chanoch o tiplegañ an digempouez-se gant niver ar bombez o tarzhañ du-hont, pa chom ken soul an traoz dre amañ. Ne gredan ket tre, rak da neuze n'eo ket 7 stae, met 50, pe muoioc'h, a oa da grouñ e Korsika!

Dishefvelderioù

Ma z'eus perzhioù hefvel gant an daou stumm CAPES-se (un eil danvez zo stag outo o-daou) eo anatan an dishefvelderioù bras a zo etrezo, ha n'eo ket e-barzh ar 4 eur da sevel ar studiamn-hernegezh vrezhonek, pa z'eus 6 da sevel an hin gorsek, emañ hepen!

Niver ar postoù.

Da c'hortoz disoc'had nivredigezh-poblañs ar republik C'hall a vo da voikoñt a 1990, sañset, e konter tosik da 4 milion e Breizh dispazh hag hogos 300.000 en 2-zeparamant a zo bet savet e Korsika.

Bezet a vezo, anal eo n'eo ket gant ar «justis» eo awenet trennen ar stad en hor c'h'river : diskouez hon nerzh eo a ranker ober ma tel dimp gweilañ hon stad. Hantañ buan d'ober manlietadegoù e vete Naoned a zo d'ober, ha muoioc'h choazh.

Nann, gant an eil danvez ret, ouzhpenn ar brezhoneg hag ar c'horseg eo emañ an dañch!

Diwar an 8 staeñ nevez a vo krouet gant Ministrerezh Gall an Deskadurezh e rummad K ar c'hCAPES yezhoù «rannvroel» ne vo nemet unan evit ar brezhoneg, pa vo 7 evit ar c'horseg. Ha 7 gwech brasoc'h eget Breizh e ve Korsika evit ar Ministr.

Alan Penneg

Eil danvez.

El lodenn dre skrid eia ez eus un eil danvez, pa c'houlenn ar Vretoned hag ar

«Pa soñjer e oa savet en o c'hortoz bud Korsika da lakaat ar c'hCAPES brezhoneg da wellañ!



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56000 Gwened

APPEL AUX ELUS DU DEPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD (conseillers généraux et députés)

La fédération des Côtes-Du-Nord de l'Union des Enseignants de Bretagne attire l'attention des élus du département sur l'inconséquence et la narcotomie avec lesquelles sont consentis les moyens de l'enseignement du breton dans l'Education Nationale et, plus encore, sur ce qui apparaît, au travers des ministères Chevènement, Monory, et Jospin, comme un coup de frein délibéré et une orientation néfaste, en contradiction avec les engagements, les dispositions, et l'essor des années 1981-1986;

-La création du CAPES de breton en 1985 n'a pas été suivie par une mise au concours de postes en nombre suffisant pour pourvoir à la demande et aux besoins réels de l'enseignement secondaire: 10 postes créés depuis 1986, à raison d'un seul par an depuis 3 ans. (Alors que dès sa création le CAPES de corse se voit doté de 7 postes.) Le résultat évident est une pénurie d'enseignants dans les collèges et lycées du département.

A cette rentrée 1989, nous constatons l'absence de nomination d'un professeur aux collèges de Perros-Guirec, Pontrioux, Plouaret, Plestin, en dépit du travail mené les années précédentes, et malgré la demande exprimée des élèves. A Guingamp, la nomination n'est intervenue qu'après la rentrée; à Plouaret, le principal a dû recourir aux services d'une surveillante non diplômée; à Pontrioux et à Perros (un poste complet), il a fallu à notre fédération proposer l'emploi d'une candidate extérieure à l'Education Nationale.

A Lannion où le développement des classes bilingues (Cavan, Tregastel, Lannion) permet d'envisager la mise en place d'une filière au collège Charles Le Goffic, il a fallu recourir à 2 contractuels pour les heures de musique et de dessin. Le total des heures de breton et d'hist-géo (en breton) est cette année de 6h30; il sera, l'an prochain, de 13 h., et dans 3 ans de 26h. L'affectation d'un second poste de certifié s'avère nécessaire dès la prochaine rentrée.

-Dans le domaine de la formation des enseignants, nous prenons acte de la création à cette rentrée du DEUG de breton; mais il faudra désormais attendre 4 ou 5 ans avant que, parmi les 80 premiers inscrits, ne sortent des instituteurs opérationnels, et 3 ans au moins pour ceux qui pourraient occuper un poste dans le secondaire. Dans l'intervalle, aucune mesure de formation continue et de mise à niveau d'enseignants en poste n'a été prise de façon à pourvoir aux besoins actuels.

Pire encore, une partie de l'horaire de Conseiller Pédagogique de breton-moyen principalement destiné à la formation initiale et continue des instituteurs - a été amputée pour pourvoir au remplacement du maître itinérant de breton, à la suite du transfert du poste sur la circonscription de Guingamp II à cette rentrée.

-Pour ce qui est des classes bilingues de Lannion, Cavan, Tregastel, et Rostrenen (soit 141 enfants au total), de nouveaux développements s'avèrent nécessaires à la prochaine rentrée: création de nouveaux postes à Rostrenen (1 et à Lannion (1 en maternelle, 1 en primaire).

Ces moyens ne pourront être prélevés sur la dotation budgétaire départementale déjà victime de coupes sombres à chaque rentrée, et probablement plus encore à la prochaine. Seule une dotation ministérielle pourra y répondre.

-De même, dans le domaine de l'initiation, nous rappelons l'urgence de mettre en place un poste de maître itinérant dans chaque circonscription d'inspection bretonnante au moins (IDEN). Or, à ce jour on a déshabillé Paul pour habiller Pierre, et les circonscriptions de Lannion, Guingamp I, et Loudéac II restent non-pourvues.

Ce sont donc encore 3 postes qui manquent, et il faut ajouter cela que ces trois postes ne suffiront même pas à satisfaire la demande qui s'exprime invariablement dès leur mise en place!

Nous estimons donc comme urgente la création:

- De 10 postes au CAPES de breton, plus 1 poste en concours interne.
- De 6 postes d'instituteurs pour le seul département des C.D.N, en faveur des classes bilingues et de l'initiation au breton.

L'importance de ces chiffres n'est que la traduction de la persistance de l'intérêt voué par les élèves à notre langue, et de l'incurie des années passées.

La question posée aujourd'hui aux parents d'élèves et aux enseignants n'est autre que la suivante: l'enseignement du breton peut-il trouver la place qui lui revient de droit au sein du service public, ou devons-nous constater qu'il n'est qu'une pâle façade destinée à faiblir pendant au dynamisme et à l'audience croissante des écoles Diwan? Nous avons cru que les importants moyens dont dispose l'Education Nationale étaient un outil essentiel pour l'accès d'un grand nombre d'enfants à la langue et à la culture de notre pays.

La situation actuelle, contrastant avec la permanence et l'importance de la demande (dès lors que des moyens sont accordés) nous en fait douter à présent. Et ce n'est pas par hasard que certains d'entre nous se demandent si leur dévouement et leur travail en faveur du breton trouve toute leur efficacité dans un système qui mérite de moins en moins le nom de service public. Ce n'est pas par hasard que certains ont déjà choisi de le quitter, et que d'autres encore l'envisagent sérieusement. Car, à Diwan, qui se bat et qui se développe dans les domaines de l'enseignement, de la recherche pédagogique, de l'édition et de la formation continue, on manque cruellement de personnel.

A vous, élus des C.D.N., nous posons donc la question suivante:

-Souhaitez-vous que le service public assure sa mission auprès des enfants et des familles de Bretagne, ou laisserez-vous l'état se décharger de cet encombrant fardeau sur une association dont le service public en question n'offre qu'un pâle reflet.

Les enseignants de breton n'attendront pas des lustres pour prendre les directions de travail qui s'imposent, ni les Bretons attachés à la richesse culturelle de leur pays pour recourir aux formes de luttes adaptées.

Pour notre part, nous restons ouverts à toute forme de collaboration, et nous déclarons prêts à prendre part à une Commission de la langue et de la culture bretonnes du Conseil Général, aux côtés des différents partenaires concernés (IA, Diwan, Dastum ...)

Pour la Fédération des C.D.N.
de l'Union des Enseignants de Breton

Le secrétaire:

Jean-Dominique ROBIN

La présidente:

Sylvie Le Moal
Koad Gourc'hant Bihan
22 700 LOUANEG

27-XII-83

UNVANIEZH AR
GELENNERIEN BREZHONEG

Kevreded Aodoù-Ar-Haol, 1983

Enseignants de breton Un appel aux élus

Une lettre aux conseillers généraux et aux députés des Côtes-du-Nord. Une lettre émanant de la Fédération départementale de l'Union des enseignants de breton. L'attention des destinataires est attirée sur « l'inconséquence et la parcimonie avec lesquelles sont consentis les moyens de l'enseignement » de leur langue dans l'Éducation nationale ; « et, plus encore, sur ce qui apparaît — au travers des ministères Chevènement, Monory et Jospin — comme un coup de frein délibéré et une orientation néfaste, en contradiction avec les engagements, les dispositions et l'essor des années 1981-1986 ».

L'Union des enseignants de breton estime « urgente la création de dix postes au CAPES de breton, plus un poste en concours interne ; et

de six postes d'instituteurs pour le seul département des Côtes-du-Nord, en faveur des classes bilingues et de l'initiation au breton ». Aux élus, elle pose donc la question : « Souhaitez-vous que le service public assure sa mission auprès des enfants et des familles de Bretagne ; ou bien laisserez-vous l'État se décharger de cet encombrant fardeau sur une association dont le service public en question n'offre qu'un pâle reflet ? » Enfin, les signataires se déclarent « ouverts à toute forme de collaboration et prêts à prendre part à une commission de la langue et de la culture bretonnes au sein du conseil général, aux côtés des différents partenaires concernés (Inspection académique, Diwan, Dastum... ».

OF. 28.XII.89.

LE BRÉTON A L'ÉCOLE Les enseignants réclament 16 postes

DIX postes au CAPES de breton et six postes d'instituteurs pour les Côtes-du-Nord : telles sont les revendications de l'Union des Enseignants de breton dans une lettre adressée aux conseillers généraux et députés des Côtes-du-Nord.

Une longue lettre de trois pages pour faire part aux élus des mécontentements des enseignants de breton du public qui estiment que les pouvoirs publics n'assurent pas leur mission. Pour eux, l'enseignement du breton dans le public n'est « qu'une pâle façade destinée à faire pendant au dynamisme et à l'audience croissante des écoles Diwan ».

Ils font la liste des besoins non satisfaits dans la région : prenant tout de même acte de la création, à

la rentrée, du DEUG, ils constatent qu'il faudra attendre plusieurs années avant d'en voir les résultats. Ils estiment pourtant qu'il faudra assurer 26 heures de breton au CES de Lannion dans trois ans, suite à la création d'une section bilingue ; qu'il manque trois postes d'instituteurs itinérants : que pour les écoles bilingues de Lannion, Cavan, Trégastel et Rostrenen (141 élèves), il faudra trois nouveaux postes à la prochaine rentrée dont deux à Lannion.

« Les enseignants de breton n'attendront pas des lustres pour prendre les directions de travail qui s'imposent, ni les Bretons attachés à la richesse culturelle de leur pays pour recourir aux formes de luttes adaptées », lancent-ils aux élus, en conclusion.

TREGOR 29. XII. 89

ASSEMBLÉE NATIONALE

Yves DOLLO
Député des Côtes-du-Nord
Conseiller Régional
Premier Adjoint au Maire de Saint-Brieuc

YD.ST.57

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS le 15 janvier 1990

Madame Sylvie LE MOAL
PRÉSIDENTE de la FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
de l'U.E.B.
KOAD GOURC'HANTRIHAN
22700 LOUANEG

Monsieur Jean-Dominique ROBIN
SECRETARE DÉPARTEMENTAL

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire,

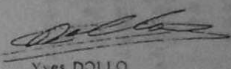
J'ai bien reçu votre courrier du 21 décembre qui a retenu toute mon attention. J'ai noté avec intérêt vos demandes quantitatives de postes d'enseignants et vos revendications qualitatives tenant à leur formation. Je ne manque pas d'en faire part aux autorités compétentes.

Votre interrogation directe appelle de ma part une réponse claire : sans mésestimer (et qui pourrait le faire!) le travail considérable effectué par le secteur associatif, il faut réaffirmer clairement que l'enseignement de la langue régionale incombe à l'école publique qui, faute de moyens suffisants certes, mais aussi faute d'une volonté politique claire, n'a pas répondu dans ce domaine à ses obligations.

C'est l'une des raisons qui m'a conduit avec mes amis politiques à travailler sur une proposition de loi dont la publication pourrait intervenir dans un délai assez rapide. L'obligation de mise en place d'un enseignement de la langue régionale pour répondre à la volonté des familles y figurera, de même que la mise en responsabilité des départements ministériels concernés (notamment Education Nationale, Recherche, Communication).

Le moment venu, après débroussaillage des premiers projets, nous aurons la discussion qui s'impose avec les praticiens du terrain, dans le cadre de la présentation que je souhaite la plus rapide possible de cette proposition devant le Parlement.

Crovez bien, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Yves DOLLO

Hôtel de Ville - 22000 Saint-Brieuc - 96 61 29 33

Padrig an Habask d'an Unvaniezh, d'an 8 a viz Du 1989

Fellout a ra din ho kelaouiñ un tamm war stad va fost er bloaz-mañ. Evel a ouzoc'h ez on stajiad "Capesian" brezhonek er skolioù prevez. Kelenn a ran 17 eurvezh war deir skol (Lise Santez-Anna - Skolaj ar Sablière - Likez, skolaj ha Lise), 9 eurvezh vrezhonek hag 8 eurvezh saoznek. Setu penaos eo renket va eurioù brezhonek : 5 gwech ar sizhun etre 12.30 hag 1.25 g.m., 2 wech da 3.30 g.m. hag ur wech eus 4.00 da 5.45. No comment !

Mar deo fall ar stal en teir skol eo memestra gant al Likez e ya ar boch... Gortozet am eus hanter miz Here bennak evit sinañ va implij-amzer ha n'eo ket bet aes m'hen lâr deoc'h ! Eus 11 eurvezh warlene (9 ganin + 2 gant Liza Thepaut) ez eur tremenet da 3 eurvezh en holl, ha brav c'hoazh ma n'eo ket bet peurskarzhet eus ar skol-se. El Likez, ennañ ** 3 200 skoliad bennak, eur gouest da gavout gant poan teir eurvezh vrezhonek ! Warlene, ur skouer eus o youl vat er skolaj : eurioù da 12.30, notennoù brezhonek ne gontent ket, bezañs pe get ar vugale sellet evel dibouez, skolidi tennet e-kreiz ar bloaz d'ober latin pe "skoazell" war zanvezioù all. Ur spont ! Eremañ o deus ar renerien kavet an tu aes da skarzhañ ar brezhoneg : ne zigorer strolladod nemet ma vez enskrivet skolidi a-raok an distro d'ar skol. Dre ma ne gelaouer ket ar skolidi, dre ma n'o brouder ket, dre m'o redier da gemer dibabod all hervez o studioù, dre ma ne gonter ket an hiniennou enskrivet evel er c'hlas diwezhañ er bloaz-mañ e lavarer din e klasoù 'zo "Niver ar vugale en dibab brezhonek = 0" ! Koulskoude bep taol ma veze tremenet er c'hlasoù kentoc'h e veze kavet skolidi daoust d'ar bloavezh-skol da vezañ kroget. Ur skouer eus o youl vat c'hoazh : goulennet am boa digant ur c'helenner pennstudi prenañ un dek bennak a levrioù poelladennoù Herve ha Nora I. Nac'het eo bet gant ar breur rener e-unan er c'huzul-ren. War-lerc'h e kavint an tu da zistagañ komzoù flour c'hoazh...

E Penn-ar-Bed atav ne ra mann ebet an D.D.E.C. (Renerezh Eskoptiel an Deskadurezh Katolik) evit ar brezhoneg, er c'hontrol ! War-bouez un hinienn bennak ez eo evel kaout afer ouzh ar velestradurezh c'hall. Setu perak e c'houlennan ouzh U.G.B. disfizout kenañ ouzh disklêriadennod an D.D.E.C. ha klask abeg bep tro ma c'heller en o labour distrujañ. N'eus da grediñ nemet ar fedoù, nemet an oberoù ken na vo distroadet ar wirionez-mañ : AR BREZHONEG EO AN DANVEZ AR MUIAN IZELAET, AR MUIAN DISPRIZET HAG AR MUIAN DISMEGANSET EN DESKADUREZH KATOLIK.

* Hervez kont am bo dre ur bieu eal an hanter eus priz al levrioù !

Lizher kaset gant Sylvie ar Moal, Louaneg 7/10/1989

Ober a ran skol e Lannuon hag e Pleuveur ivez. En div skol e vez kinniget brezhoneg d'an holl daoust ma ne vez ket graet kalz a vruderezh... E Pleuveur em eus ranket bodañ skolidi ar 6vet klas e penn kentañ ar bloavezh-skol evit displegañ dezho e oa tu dezho deskiñ brezhoneg; 12 skoliad o deus lakaet o anv, 'pezh n'eo ket kalz (ouzhpenn 50 skoliad a zo e 6vet er skol-se). Forzh penaos nebeut a skolidi a lak o anv evit ar brezhoneg.

E Pleuveur : 6vet : 12 skoliad (1e ar sizhun), 5vet : 4 (1e)
4re : 2 skoliad (2e ar sizhun), 3de : hini ebet.
E Lannuon : 6vet : 14 skoliad (2e ar sizhun), 5vet 8 (2e),
4re : 7 skoliad (3e ar sizhun, 3de : 2 (3e).

E Lannuon o deus lakaet e memes klas an 13 skoliad o tont eus skol J. Morand hag ar re o deus dibabet brezhoneg danvez-diret. Setu emaint asambles e-pad ar c'hentelioù nemet evit ar c'hentelioù istor-douaroniezh (3 eurvezh hanter bep sizhun), brezhoneg (3 eurvezh bep sizhun, sonerezh (1 eurvezh bep sizhun gant B. Lazbleiz) ha tresañ 1 eurvezh bep sizhun gant I. Troadeg. Ar pezh a zo gwelloc'h evit e Kemper lec'h n'o deus nemet istor-douaroniezh + 1 eurvezh brezhoneg.

=====
Lizher kaset gant Stefan Moal, Kemper 26/01/1990

TREITOUR ! A ! MALLOZH DIN ?

Abaoe tri bloaz bremañ emañ o kelenn brezhoneg hag un tamm saozneg d'an danvez mistri-skol war ur post CAPESat hag a zo bet krouet e Skol Normal Kemper. Abaoe tri bloaz n'eo ket gwellaet stad ar brezhoneg eno - ha c'hoazh, gwashoc'h eo e Gwened ha Sant Brieg - da lavaret eo e vez atav ar c'hentelioù da greisteiz pe e diwezhañ devezh evel e forzh peseurt lise pe skolaj e Breizh. Evit ar stummadur kendalc'h n'eus bet kinniget staj brezhonek ebet abaoe daou vloaz da vistri-skol Penn ar Bed ! Ar pezh eo, n'eus ket a statut ret evit ar yezhoù "rannvro" e-korf stummadur ar skolaerien, setu kaer e vo klemm, bouzar e chomo skouarn Enseller an Akademiezh.

Ar saozneg avat, a zo bremañ ez ofisiel e-barzh lod eus ar c'hlasoù CM1 - CM2, dreist-holl e Penn ar Bed, ha n'eo ket dre zegouezh, a-du on gant Herve ar Bihan war ar poent-se. Lakaet eo bet ar saozneg d'un eur zereat, arc'hant a zo foetet forzh pegement evit paeañ levrioù ha kelennerien. Tri bloaz 'zo em boa nac'het mont war un hanter-bost saozneg e Rosporden, evit ma vefe roet din eurvezhoù brezhoneg all da glokaat ma implij-amzer e skolaj Kervoazan. Er Skol Normal avat, e vez dav kaout ur post penn-da-benn peogwir e c'hell a-wechoù ur sizhunvezh bezañ lammet d'ober ur staj stummadur kendalc'h e penn all an departamant.

Abalamour ne c'hellan ket bezañ implijet leun-amzer evit kelenn brezhoneg hepken, em eus bet evel-just maoc'h a saozneg ar bloaz-mañ. Ha gant ar c'hoant d'ober ar gwellañ ma c'hellan al labour a fizier ennon, da lavarout eo stummañ mistri-skol da gelenn saozneg er skol gentañ, em eus asantet kemer karg ur c'hlasad CM1 - CM2 div eurvezh ar sizhun, evit din displegañ war-lerc'h d'am danvez skolaerien : penaos e oufen e mod all petra eo ar vicher ?

Hogen diwallit mat ! Ne dalvez ket da lavarout on a-du gant afer ar "yezhoù bev estren" er skolioù, ha dreist-holl gant an doare spontus m'eo krog an traoù ganti. Da gentañ e kelennan saozneg e-barzh klas Albert Deshayes a ra ivez div eurvezh brezhonek bep sizhun gant ar skolidi : pezh a ziskouez eo posubl gouestlañ 4 eurvezh d'ar yezhoù diwar ar 27 a zo er sizhunvezh skol. Mont a ran e tuler kenkouiz a

François Louis pa welan pegen aes e vez kavet an arc'hant hag an amzer da stummañ tud, da sevel postoù, da breñañ danvez-kelenn forzh pegement, ken ma 'm eus graet ma soñj paouez a-benn bloaz.

Met daoust hag-eñ emañ aze an dalc'h, e gwirionez ? Evidon-me n'eo ket brasoc'h enebour ar saozneg eget ar galleg : c'hoarzhin a ran o welout lod o vont da livañ luganoù enep-saoz war tiez Bro-Dreger, dav e vefe dezho dibikousat o daoulagad un tammig a-raok, evit gwelout ez int beuzet en ur mor gallek, n'eus forzh penaos. A-viskoazh eo bet Breizh etre an div vro impalaerour-se : impalaerour ya, met amezek ivez : ma'z eus yezhoù estren da c'houzout eo ken-koulz deskiñ yezhoù hon amezeien. Ar soazneg ne gemer plas ar brezhoneg : ha div eurvezh ar sizhun hepken a vefe un amzer dereat ouzh hor yezh ? Ne gredan nemet en ur sistem skol evit saveteiñ ar brezhoneg : an divyezhegezh, ha c'hoazh, gant ar muiañ a vrezhoneg a lakaat en implij-amzer. Evit an traoù all n'ez int ket d'en em gannañ ; ne lavaran ket ez eo didalvoud evit kelo-se un nebeut brezhoneg a vez graet gant mistri bale-bro pe lod eus ar skolaerien, met ne zere ket ouzh ur yezh vroadel hervez ma soñj, tra ken.

Diwan ivez a zo o vont da lakaat skolidi ar CM da zeskiñ soazneg, ha gwell a se. Koll amzer ne vo ket : d'an oad-se e ouzont trawalc'h a vrezhoneg evit deskiñ ur yezh etrevroadel aesoc'h ha bravoc'h : evit kendrec'hiñ a re ziskredik o alifen awalc'h da adlenn pennad Gilbert Dalgalian e-barzh dielloù kendiviz Landerne e 1985 : "Le mythe de l'Anglais". Hag ar c'hembraeg ? Kinniget e vo er skolaj da zanvez ouzhpenn, evel al latin evit ar c'hallegerien, ha kement-mañ a zo e blas dereat peogwir eo yezh kar ar brezhoneg. Perak e kavan kement a-bouezh eouife saozneg mat ar vugale vrezhonek ? D'am soñj e vo tizhet a-benn nebeut gourlanv ar gerent a gas o bugale d'ur skol vrezhonek dre garantez o yezh : 20 % a gresk bep bloaz a zo mat, met ne ra atav nemet un nebeut degadoù a vugale ouzhpenn. Ar brasañ niver a vo kizidikaet ouzh talvoudegezh an divyezhegezh dre abegoù all, da skouer hini al live saozneg. Siwazh. A-du ganeoc'h war ar poent-se, met e-giz-se mañ, arabat en em douellañ : n'emaomp nag e Bro Euskadi, nag e Bro Gembre.

Kement-se evit displegañ perak n'on ket a-du da "enebiñ"ouzh ar saozneg er skolioù kentañ, gant ma wefemp gouest da enebiñ ouzh ar gevredigezh vreizhat, forzh penaos ! Rak entanet eo an dud, a c'hellan lavarout deoc'h, ha bourc'hizion kreiskêr muioç'h eget ar re all, evel-just. A-bouez bras eo evidomp diskouez buan ha splann eo kalz gwelloc'h saozneg ar vugale vrezhonek : evidon-me n'eus nemet an hent-mañ hag e talc'hingantañ.

TRAKTOU MELEN

10.000 trakt melen a zispleg perak ezh eo dedennus ha frouezhus d'ar skolidi studial ar brezhoneg, zo bet moulet ganeomp er bloaz-mañ c'hoazh .
Kaset e vo ur pakad anezhe da sekretourien ar c'hevredadoù a c'houlenna .
*
PELIGONZ da d/Tugdual KALVEZ : 97.45.45.I7 ; rezisaat pet skouerenn .

(*)- 22: Garmenig Ihuellou-Ar Menn (St-Brieg), Jaffo Robin (Treger); 29: Mikael Madeg (Leon), Stefan Moal (Kerne Izel), Erwan Evencou (Kerne Uhel) ; 35: Yann-Glaod Morvan (St-Malo), Mark Kerrain (Roazon), Milig Grandville (Redon) ; 44: Roland Mogn (Naoned), Laorans Motrot (Gwemrann); 56: Aline Voc'h (An Oriant), Jorj Belz (Pondi), Gweltas Ar Bihan (Ploermel); 53: Louis Poisson (Mayenne); 75: Serj Richard (Paris) .
16 vo ket Kaset d'ur re na c'houlennet ket

Monsieur Gilbert DALGALIAN
Vice Président du C.M.I.E.B.
Directeur Pédagogique de l'Alliance Française

LE MYTHE DE L'ANGLAIS

Il ne s'agit pas ici, de nier l'importance et l'utilité de l'anglais, langue que je pratique moi-même. Ce qui est en cause sous ce titre "Le mythe de l'anglais", c'est la priorité quasi obligatoire donnée à l'anglais, toujours, partout et n'importe comment, priorité donnée au détriment de beaucoup d'autres langues, priorité qui n'est pas toujours justifiée dans l'éducation, priorité qui, en outre, aboutit, paradoxalement la plupart du temps, à une maîtrise très insuffisante de l'anglais. C'est cette priorité dont je veux décrire, aujourd'hui, le mécanisme aveugle et les conséquences.

1 - QUE SE PASSE-T-IL DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ? QU'EST-CE QUI DETERMINE LE CHOIX DES FAMILLES ?

Les familles choisissent de plus en plus et, je dirai de façon automatique, l'anglais comme 1ère langue étrangère de leurs enfants. Avec les résultats que l'on sait : des progrès extrêmement lents et un niveau final médiocre pour la majorité des élèves. Tout se passe, dans cette course à l'anglais, comme dans une course à la richesse matérielle. Ceux qui arrivent aux meilleurs résultats sont la minorité qui, au départ, dispose du meilleur patrimoine : les bilingues précoces sont ceux qui partent avec le meilleur capital ; les apprentissages précoces de langue sont les investissements les plus sûrs et les plus rentables. Et dans le domaine des langues, l'école, comme les banques, ne prête qu'aux riches. Ce qui se traduit, dans la réalité, comme ceci : le bilingue apprend plus facilement et mieux sa 3ème et même sa 4ème langue que l'unilingue sa 2ème langue. Il importe d'expliquer ici, pourquoi l'enfant bilingue est à l'aise dans deux systèmes linguistiques et il devient une sorte de spécialiste de l'aller-retour d'un système à l'autre. Comme il a intuitivement comparé les deux systèmes, comme il s'est familiarisé, sans le savoir, avec les différences entre les deux systèmes, il sera plus à même d'apprendre un 3ème système, en s'appuyant sur les modèles et les procédés de ses 2 premières langues, que l'unilingue sur un seul système, mais en outre, il n'a pas sur ce système la distance et la capacité d'analyse qui permettent d'en tirer une compétence linguistique plus large, transférable à d'autres apprentissages de langue.

A partir de là, il devient clair que, passé l'âge du bilinguisme précoce, c'est-à-dire entre zéro et 6 ans, les familles n'ont plus guère d'autre choix que de viser à l'économie et d'aller vers la langue professionnellement la plus prometteuse : l'anglais. Un anglais, du reste, mal maîtrisé et dont on mesure l'insuffisante maîtrise, justement, chez ceux qui en ont le plus besoin : nos scientifiques. J'y reviendrai.

Mais poussons encore un peu l'analyse de ce qui se passe chez le bilingue : tandis que l'enfant unilingue, après 10-11 ans, est comme prisonnier de l'illusion que les choses ne peuvent se dire que d'une seule façon, l'enfant bilingue, lui - lorsque son bilinguisme a été correctement relayé par l'école - abordera l'anglais en 3ème ou 4ème position et son apprentissage bénéficiera alors, tout naturellement, du fait qu'il possède déjà (au moins) 2 systèmes phonétiques, 2 systèmes grammaticaux, 2 systèmes de composition et de dérivation de mots, etc., donc d'un outil plus riche et d'une autonomie d'apprentissage incomparable.

C'est exactement ce qui se passe dans les écoles internationales de Genève, de Bruxelles, de Valbonne, de Diarville, de St Germain-en-Laye, dans les rares sections bilingues de quelques établissements de l'Éducation Nationale dans le Nord - Pas-de-Calais et surtout dans les écoles bilingues de Catalogne, du Pays Basque et de Diarville (pour ne limiter à ce que je connais).

Voulez-vous qu'on développe quelques instants, le seul aspect phonétique du problème ? Chez le petit enfant, l'oreille est seulement l'organe de l'audition, mais après 10-11 ans d'âge, chacun de nous développe des oreilles "nationales", autrement dit, l'oreille est devenue un filtre qui ne laisse passer - c'est à dire qui n'entend - que les sons proches de ceux de la langue maternelle. Le petit francophone de 11 ans, s'il est unilingue, ne dispose, grosso-modo, que d'un filtre à 34 trous pour aborder sa 1ère langue étrangère, parce que le français a 34 phonèmes. Le petit Breton du même âge, s'il est parfaitement bilingue breton/français, disposera d'un filtre qui, certes, n'aura pas le double de trous, mais tout de même, une capacité phonétique beaucoup plus riche qui lui facilitera largement l'apprentissage de l'anglais ou de l'allemand par exemple.

Et ce raisonnement sur les apprentissages phonétiques peut être repris, à peu de nuances près, pour les aspects lexicaux et grammaticaux de l'apprentissage des langues étrangères.

En résumé, on peut formuler ces choses presque comme un double théorème :

1) Quand on n'a pas eu la possibilité d'apprendre deux langues - quelles qu'elles soient - comme enfant, on est forcément poussé par l'environnement social et intellectuel à apprendre l'anglais comme 1ère langue étrangère.

2) Quand, au contraire, on peut bénéficier, comme enfant, d'un environnement et d'une éducation bilingues, alors, tous les choix sont permis tout de suite, toutes les combinaisons de langue redeviennent possibles et, dans une éducation bilingue, l'anglais n'est plus ni cette obligation absolue, ni cet horizon hors de portée. Il reprend sa place normale et devient d'un apprentissage aisé comme 3ème langue pour le bilingue breton/français ou corse/français et comme 4ème langue pour le trilingue basque/français/espagnol ou luxembourgeois/français/allemand ou le trilingue italien/allemand/français du Tessin, du Haut-Adige ou de la Vallée d'Aoste ou pour le trilingue alsacien/français/allemand.

Bref, le choix quasi obligatoire de l'anglais comme 1ère langue, c'est le prix actuellement payé par une société qui est passée au rouleau compresseur de l'éducation monolingue. C'est un choix utilitariste qui tourne le dos à l'utilité vraie.

Qu'est-ce que l'utilité vraie ?

C'est :

1) de commencer l'anglais quand il y a une motivation réelle par la famille, ou par la géographie (région proche d'un pays anglophone) ou justement quand il est temps d'en faire la 3ème ou 4ème langue indispensable à l'adolescent.

2) de ne commencer ni l'anglais ni aucune autre langue, au détriment d'une langue qui est présente naturellement dans le patrimoine linguistique de la famille ou de la région et, par conséquent dans l'environnement socio-culturel.

3) enfin, outre la motivation et le maintien des racines, l'utilité vraie, c'est ce qui sera le plus formateur pour l'esprit.

L'utilité véritable, c'est de faire toujours et partout le choix qui va combiner la meilleure formation de l'esprit, le maintien des racines culturelles et la plus grande communication nationale et internationale.

2 - QUELLE EST LA RAISON DE L'ACTUEL CHOIX UTILITARISTE DE L'ANGLAIS ?

Elle est multiple et elle pèse lourd :

1) D'autres langues, beaucoup d'autres langues, sont négligées : langues minoritaires, langues d'origine des immigrants, mais aussi de grande diffusion, et souvent langue d'un voisin international : l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais, l'arabe, le néerlandais.

2) Nos scientifiques unilingues, ayant appris tardivement l'anglais (c'est-à-dire au lycée) puis l'anglais particulier de leur spécialité scientifique, sont, la plupart, si peu maîtres de cet anglais - dont ils sont, par ailleurs, absolument dépendants pour s'informer et pour communiquer professionnellement - qu'ils ont souvent du mal à redonner cette information scientifique en français. C'est ainsi qu'il y a de plus en plus de domaines de pointe ou de recherche qui échappent à une formulation française claire et admise de toute la communauté scientifique concernée. Et c'est ainsi également qu'une grande partie de la communauté scientifique française est devenue non pas bilingue, mais semi lingue et même parfois deux fois semi lingue : il y a des choses qu'elle ne peut formuler qu'en anglais, et d'autres qu'en français (pour les domaines non scientifiques en particulier).

Cela aussi c'est la raison d'un utilitarisme à courte vue.

III - QUE FAUT-IL FAIRE ALORS POUR LES LANGUES DANS UNE POLITIQUE EDUCATIVE EFFICACE ET SERIEUSE ?

1) Choix des langues :

Vous l'avez compris, il y a trois cas de figure :

- Les enfants des langues minorisées nationales :
Pour eux, c'est l'éducation bilingue "langue minoritaire + français".
- Les enfants des communautés de migrants (pas seulement les travailleurs immigrés, mais aussi les réfugiés politiques chiliens, vietnamiens, cambodgiens ou polonais), pour eux, c'est l'éducation bilingue "langue d'origine + français".
- Les enfants dits majoritaires, c'est-à-dire ceux de Romorantin, pour eux aussi, plutôt que l'apprentissage stérile et tardif du lycée, c'est encore l'éducation bilingue précoce avec le français et une autre langue correspondant à une motivation familiale, régionale ou autre.

2) Pédagogie :

Qu'est-ce qu'une éducation bilingue ? Une éducation bilingue, si elle ne préexiste pas dans la famille, doit commencer dès la 1ère école : l'école maternelle ou jardin d'enfants. Au plus tard, la 2ème année primaire.

- L'éducation bilingue sera donc précoce.
- Elle sera intensive, c'est-à-dire qu'à moins de 6 à 7 heures par semaine, par langue, c'est du saupoudrage et cela confine au sabotage de l'enseignement qu'on prétend prodiguer.
- Elle sera transdisciplinaire, c'est-à-dire que, le plus tôt possible après les apprentissages fondamentaux, chacune des deux langues doit être utilisée dans l'une quelconque des autres disciplines, comme la langue de découverte du monde et de soi-même, comme la langue d'enseignement à utilités et à statuts égaux dans la vie scolaire quotidienne de l'enfant; faute de quoi, l'enfant ne prend pas au sérieux une langue qui ne sert à rien d'autre qu'à étudier la langue.

En conclusion, je ne permettrai d'insister sur trois points :

- La citation rapportée hier par J.J. Kerouredan de cette sortie de J.P. Chevènement concernant les "langues inutiles" : vous voyez maintenant que cette "théorie" n'a aucun fondement scientifique, pas même d'un point de vue utilitaire parce que toutes les langues sont formatrices pour l'esprit, pourvu que le bilinguisme soit amorcé jeune.
- L'Afrique entière, l'Asie presque entière, l'Océanie, de grandes parties de l'Europe du Nord, de l'Est et du Centre sont bi ou trilingues.

Les Européens de l'Ouest sont vraiment les derniers unijambistes et il est temps, pour ceux qui se prétendent Européens, de commencer à réfléchir à leur infirmité qui passe de moins en moins insperquée dans le monde de 1985 qui est un monde plurilingue et pluriculturel.

3) Je suis bilingue, j'ai connu beaucoup de bilingues ou de plurilingues je n'ai jamais vu de vrai bilingue qui soit xénophobe.

Un rapport de M. Arrighi de Casanova à M. Jospin

Tous les instituteurs de l'île devraient recevoir une formation en langue corse

Réhabiliter l'enseignement de la langue corse en favorisant son enseignement ; renforcer et créer des filières universitaires axées sur les développements économiques de l'île : la double ambition du rapport sur l'éducation en Corse, rendu public vendredi 6 octobre, à Ajaccio, en présence de représentants du ministère de l'éducation nationale, n'est pas mince.

AJACCIO

de notre envoyé spécial

Proposant des réponses spécifiquement corses aux questions linguistiques et universitaires, le document tranche avec le rapport de M. Michel Prada, remis en septembre dernier au premier ministre, qui suggérait des solutions de droit commun aux problèmes de l'île.

Ce rapport, rédigé à la demande de M. Jospin par M. Emile Arrighi de Casanova, président de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire au Conseil économique et social et ancien élu à l'assemblée de Corse, doit servir de référence pour la négociation entre l'Etat et la région d'un nouveau contrat de plan portant sur la période 1989-1994. Si un accord est rapidement trouvé, l'Etat pourrait entériner son engagement financier - 36,65 millions de francs sur cinq ans - lors du comité interministériel sur la Corse du 26 octobre.

Les recommandations de M. Arrighi de Casanova, rédigées après consultation d'une commission réunissant les représentants de toutes les sensibilités corses, sont jugées raisonnables au ministère de l'éducation nationale. Elles tendent à réaliser les objectifs définis par M. Jospin voici un an, lors d'un voyage en Corse, qui avaient

ouvert la voie de la décrispation, mais dont la seule concrétisation a été, jusqu'à présent, la création d'un CAPES de langue corse, dont la première session est prévue en 1990.

La question de l'enseignement de la langue corse, qui cristallise les passions, avait été tranchée l'an dernier par le ministre : oui à son développement, puisque c'est une langue couramment pratiquée et porteuse d'une identité culturelle forte ; mais non à l'enseignement obligatoire, comme le demandent les nationalistes. M. Arrighi de Casanova tire les conséquences de cet arbitrage. Il plaide pour la réhabilitation du corse, « qui doit redevenir une langue de communication », mais situe cette ambition dans une vision « prospective et non passéiste ». Le renouveau du corse, héritier à la fois de l'italien et du français, témoignerait de « l'émergence de microcivilisations transnationales », facteurs d'enrichissement dans le contexte de l'unification européenne. Mais le passage de la tradition orale à la pédagogie systématisée nécessite un effort de rigueur, si l'on veut éviter que le corse ne devienne « une sorte de volapük à la sauce européenne ».

M. Arrighi propose donc la création d'un Conseil supérieur de la langue et de la culture corses, version insulaire - toutes proportions gardées... - de l'Académie française. La généralisation de l'enseignement du corse exige, une volonté politique, mais aussi des moyens financiers (1). Le rapport insiste sur la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des maîtres et des professeurs, en réalisant un « quadrillage » complet de l'île d'ici à cinq ans.

Enrayer l'évasion des bacheliers

Les mille instituteurs exerçant en Corse bénéficieront, d'ici à 1994, d'une formation. Priorité sera donnée aux deux cent soixante-quinze instituteurs qui n'ont aucune connaissance du parler local, tandis que cinq cents autres, qui parlent la langue sans l'enseigner, bénéficieront de deux journées pédagogiques par trimestre. M. Arrighi souhaite aussi encourager l'édition de manuels et la création de laboratoires de langue, faire produire des émissions de télévision en langue corse, et organiser des classes de découverte de la culture corse.

Le second volet de ce rapport, consacré à l'enseignement supérieur, traduit un double souci : enrayer l'évasion des bacheliers

vers le continent et sortir l'île du sous-développement, en créant des filières porteuses de débouchés professionnels. M. Arrighi suggère ainsi une forte croissance de l'université de Corte, qui passerait de deux mille deux cents à trois mille étudiants dans les quatre prochaines années. Une première année d'études médicales serait créée, ainsi que des filières dans le domaine de la gestion, des technologies de pointe, de la communication et de l'environnement. La finalité professionnelle des formations serait renforcée, avec la création de nouvelles sections de techniciens supérieurs (STS), de filières menant à des diplômes de premier cycle de sciences et techniques (DEUST) et de troisième cycle.

Le rapport ne retient pas le projet de créer une école d'ingénieurs ni une préparation aux grandes écoles de commerce, mais suggère une multiplication des échanges avec les grandes écoles de Marseille. Considérant que l'université doit se substituer à la faiblesse du tissu économique insulaire, M. Arrighi propose qu'elle crée en son sein un centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), qui serait un pont entre la formation, la recherche et les entreprises. Il suggère aussi la création d'une fondation Corse-Université, permettant de mobiliser les chefs d'entreprise corses, installés sur l'île ou en dehors.

Si ces propositions aboutissent, l'université de Corte, ouverte en 1981, devrait enfin prendre son envol. M. Arrighi de Casanova propose même la création, à terme, d'un campus entièrement neuf aux portes de la ville, afin de décongestionner les actuelles installations, éclatées sur trois sites, et d'accueillir non seulement le flot nouveau des bacheliers corses, mais aussi les continentaux, attirés par le nouveau rayonnement de l'université. Cette ambition ne pourrait être réalisée que grâce à un financement de la CEE. Elle suppose aussi que des investissements routiers ou ferroviaires permettent à Corte de ne plus être à trois heures de route des deux préfectures de l'île, Ajaccio et Bastia.

PHILIPPE BERNARD

(1) A la rentrée 1989, onze postes d'enseignants de langue corse, s'ajoutant aux quatorze existants, ont été créés dans le second degré, permettant à quatre mille cinq cents élèves (au lieu de trois mille cinq cents l'an dernier) de suivre cet enseignement, soit environ un élève sur quatre. C'est le cas de près d'un enfant sur deux dans le primaire. Selon le recteur, 40 % des élèves de CM 2 manifestent leur volonté d'étudier le corse au collège.

Enseignants de breton Une association finistérienne



Les membres du bureau avec, de gauche à droite, Isabelle Leal, Pierre Le Drézen, Stéphane Moal et Nadine Urvois.

QUIMPER. - Regroupés jusque-là au sein de l'Unvaniezh ar gelennerien brezhoneg (Association des enseignants de breton), les professeurs et instituteurs finistériens ont décidé de fonder une section départementale. Son baptême a eu lieu, vendredi soir, dans les locaux de l'école Diwan, à Quimper. Objectif de cette structure 100 % finistérienne : rassembler la cinquantaine de profs finistériens autour des préoccupations locales, que ce soit pour des demandes auprès des communes, du conseil général, ou pour faire avancer le dossier cours de breton dans les écoles publiques et privées du dé-

partement (horaires, qualifications et meilleure information auprès des élèves) sont quelques-unes des pistes lancées des vendredi soir.

Enfin, les membres de la nouvelle section entendent aussi se mobiliser sur la création d'un centre de formation réellement adapté aux enseignants appelés à assurer une pédagogie bilingue.

Composition du bureau. - Présidente, Isabelle Leal, vice-président, Pierre Le Drézen, secrétaire, Stéphane Moal, trésorière, Nadine Urvois.

Siège de l'association. - Kerleo 26, rue Kerierec 29000 Quimper, tel. 98 53 86 55.

O.F.

Le Monde miz Heu
1989

KELC'H SEVENADUREL GWENED

"An Douarenn" 21, straed an Tler-barn

56000 GWENED



D'après la presse, le Conseil Régional de Bretagne envisagerait de donner le nom de Charles de Gaulle au nouveau lycée de Vannes .

Il y a déjà une place Charles de Gaulle à Vannes ; est-il besoin de se répéter ? Faut-il que le Conseil dit de Bretagne soit à ce point limité dans ses choix, pour oublier tous ceux qui ont oeuvré pour notre pays et ont mérité sa reconnaissance ?

Il y a tant d'hommes historiques et de littérateurs qui n'ont pas été honorés ! Ainsi, Georges Cadoudal, refusé déjà à deux reprises ; Nominé qui fit de Vannes sa capitale ; Warok qui la délivra ; Anjela Duval, la poétesse du Trégor ; le poète Xavier Grall ; Youenn Drezen qui se maria à Vannes, y habita pendant dix années et y écrivit quelques uns de ses principaux chefs-d'oeuvre, tel "An dour en dro d'an inizi" (L'eau autour des îles) qui se passe à Vannes et dans le golfe du Mor-Bihan ; les poètes vannetais Yann-Ber Kalloc'h et Loëiz Herrieu, etc ...

Les Bretons attendent plus d'originalité et un choix plus personnalisé . Le Conseil Régional saura-t-il ne pas les décevoir ?



KELC'H SEVENADUREL GWENED

Janvier 1990

CENTRE VANNETAIS DE CULTURE BRETONNE
"AN DOUARENN" - 21, rue des Tribunaux - 56000 VANNES

AR BREZHONEG : UR YEZH VARV ?

Le journal de Lannion

La vie en ville

Mairie-annexe de Ker-Uhel : un employé communal bretonnant

La mairie-annexe de Ker-Uhel sera ouverte deux demi-journées par semaine à dater du 6 septembre, le mercredi et le vendredi, de 9 h à 11 h. Le service sera assuré par un em-

ployé originaire de Lannion et parlant breton. Si les jours et heures ne conviennent pas ou s'ils s'avèrent insuffisants, ils seront modifiés suivant la demande des utilisateurs.

QUEST. FRANCE 29.08.89.

QUEST. FRANCE - Pajenn C.d.N. - 09.10.89.

Condamnation de Pierre Le Cam

Stourm ar Brezoneg s'insurge

Après le jugement intervenu la semaine dernière concernant Pierre Le Cam, les militants de Stourm ar Brezoneg s'insurgent dans un communiqué : « La cour d'assises de Saint-Brieuc a condamné Pierre Le Cam, de Louvat, pour un meurtre commis le 8 mai 1988 à Belle-Ile-en-Terre.

Selon la presse, poursuit le communiqué, Pierre Le Cam, qui avait des difficultés à comprendre et à s'exprimer en français, est illettré. Pourtant, l'accusé a signé des aveux (sur lesquels il est revenu) à la brigade de gen-

darmerie, dans une langue qui n'est pas la sienne. Ni devant le juge d'instruction, ni au tribunal, l'accusé n'a eu droit à l'assistance d'un interprète, contrairement aux engagements internationaux de la France.

Pierre Le Cam a-t-il eu un procès équitable quand, comme déjà à l'occasion d'autres procès, les accusés bretonnants ne peuvent faire respecter les droits de la défense ? S'agit-il d'une nouvelle affaire François Laurent ? demande, pour finir, le mouvement.

AR BREZHONEG : UR YEZH VARV ?

Le Ministre
des Départements et Territoires d'Outre-Mer
Paris - Parole du Gouvernement

Paris le 8 NOV. 1989

197/Fc/89

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 septembre 1989 qui a retenu toute mon attention.


Je ne peux qu'être d'accord avec un certain nombre de constats que vous faites et le combat pour le respect et la promotion des langues et cultures régionales est toujours le mien.

Il doit toutefois s'effectuer aujourd'hui dans le respect de la solidarité gouvernementale et dans le cadre d'une politique globale menée par le Gouvernement auquel j'appartiens.

Soyez assuré que je reste attentif aux problèmes qui demeurent et n'hésite par à intervenir, même si c'est de manière discrète, pour défendre les dossiers qui méritent de l'être.

Je transmets en tout cas votre demande aux autorités compétentes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Louis LE PENSEC

Monsieur Tugdual KALVEZ
Président de l'UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG
Ann Douarenn
21, Straed an Tier-Barn
56000 - GWENED

27, rue Cudanol, 75700 Paris - Tél. 47 53 01 23

DANVEZ KELENN gant Mark KERRAIN

Savet eo bet an tamm kentel-mañ evit adwelout frammoù ha stummoù bet studiet kent, gant "BEZAN" (eo, eman, zo), "KAOUT" "MONT" hag "OBER" (verb skoazell), en amzer a-vremañ.

Diskouez a reor ivez an diforc'h graet gant ar c'hemmadur goude E hag HE. Sikour a raio da implij neuze DA ha MA, pa reont ar memes diforc'h.

Ar goulennoù savet e dibenn ar skrid a c'hallo bezañ graet ivez ouzh ar skolidi o-unan.

Tu a vo ivez da c'houlenn diganto sevel un dek linenn bennak diwar o fenn war batrom ar skrid-mañ, nemet er c'hentañ gour unan evel just, goude ma vo bet prientet al labour dre gomz.

JD YAOUANK E BREIZH HIZIV

Anna RIOU

Ur plac'h yaouank 19 vloaz eo Anna Riou.

Elev melen bezr ha daoulagad c'hlas he deus.

E Plouvagoar, e-kichen Gwengamp, emañ o c'hom, en un ti biban.

He zad zo mekaniker en ur c'harrdi hag he mamm zo implijades en ti-post.

Ur breur 16 vloaz hag ur c'hoar 15 vloaz he deus, Herve ha Nolwenn.

Mont a reont d'ar skol da Wengamp o-daou.

Anna n'a ket d'ar skol da Wengamp ken. Studierez eo.

Studiañ a ra ar sañneg hag ar brezhoneg e skol-veur Roazhon.

Mont a ra d'ar gêr da Wengamp bep sizhun avat.

Labourat a ra e-pad ar vakañsoù en un ti-krañpouazh e-wechoù.

Mont a ra alies da vakañs memes tra, da Iwerzhon pe da Gembre.

Yannig ar GALL

Ur paotr 20 vloaz eo Alan ar Gall.

Elev du hir ha daoulagad du en deus.

E Brest emañ o c'hom, en ur renndi, gant mignoned.

E dad zo bartolod hag e vamm zo micherourez. E Douarnenez emant o c'hom.

Div c'hoar en deus Alan. Katell, a zo 27 vloaz (seizh vloaz warn-ugent) a zo skolaerez e-kichen Kemper, ha Mona, 22 vloaz, (daou vloaz warn-ugent) a zo studierez e Naoned.

Alan n'eo ket studier, ha ne labour ket: dilabour eo. Klask a ra labour evel tredaner, met ne gav ket.

Seniñ a ra ar gitar alies gant e vignoned, e tavarnioù Brest. Gounit a ra un tamm arc'hant evel-se.

GOULENNOU

- Pet vloaz eo Anna riou ? Kosh eo ?
- Blev hir he deus ? Pe liv eo he blev ? He daoulagad ?
- Pelec'h emañ o c'hom ? Pelec'h emañ Gwengamp ? en ur maner emañ Anna o c'hom ?
- Petra a ra he zad ? Hag he mamm ? Pelec'h emant o labourat ?
- Pet breur ha pet c'hoar he deus ? Pet vloaz int ? Petra a reont ?
- Petra a ra Anna ? Labourat a ra en ti-post ?
- Petra a ra bep sizhun ? E-pad ar vakañsoù ?
- Petra a ra en Iwerzhon hag e Gembre ?

① ar c'higer
ar c'halvez (micher)
ar genaoueg
ar baraer

⑦ Ur vombar
Ur violoñs
Un durkez (sonerezh)
Un taboulin

② Ur vuzhugenn
Ur skrilh (amprevañ)
Ur c'hwil
ur valafenn

⑧ Ar chi
ar c'honikl
ar c'havr (debrenen geot)
ar marc'h

③ bara
kig
douar (boued)
patatez

⑨ ar chi
ar c'hazhkoat
ar bleiz (loened gouez)
An arz

④ Ruz
bihan (livoù)
du
gell

⑩ Ar jirafenn
Ar broc'h (loened Breizh)
al logodenn
An hunegan.

⑤ Ur voual'c'h
Ur pennklaou
ur wennili (evned)
ul louarn

⑪ An den
al levr (d)
An durzunell
An dour

⑥ ar vran
ar vorvran
ar morskoul
ar gwelan (laboused. mor)

⑫ An diribin
ar bananez (i)
al liv
ar c'hig

daou pemp ruz kant	(un niver)	ur c'hreion ul loa ur werenn ur gontell	(evit debrin)
(ul loen) doñv	un azen <u>ul louarn</u> ur chi ur vuoc'h	(ur pesk)	un dluzhenn ur glazard ur silienn ur begeg
ur violoñs un taboulin ur vombar ur morzhol	(ur beñveg) (sonerezh)	ur morskoul ur goelan (oriav) ur vran	(ul laboused. mor)
(ul loen o vevañ e Breizh)	ur bleiz ul louarn <u>un tigr</u> un erminig	(ur pesk) (mor)	ur grankenn ul legestr un dluzhenn ur vilienn
ur voual'c'h <u>ul logodenn</u> un durzunell ur pennklaou	(un evn)	<u>bras</u> du gell melen	(ul liv)
(i)	un erminig un tigr un rannidi ur c'harr	(un ur plac'h)	Morwena Jakez Lenaig anna.
ur pres ul loa un daol ur gador	(ur pezh-) (arrebeuri)	Bro Gorsika Breizh Bro Gembre Bro Iwerzhon	(ur vro) (geltiek)
(2 silabenn)	daouzek <u>gwenn</u> spontus kempenn	(ur vicher)	ur baraer ur c'halvez ur micherour ur farser
Debrin Skrivañ Redek Plijus	(ur verb)	Fañc <u>Emmanuel</u> Katell Enora	(un anv breizhonek)



UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

"An Douarenn" 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

* Ouest-France - 04/11/1989

Mitterrand à Bonn

**« La réunification
ne me fait pas peur »**

Monsieur MITTERRAND,

La réunification politique de l'Allemagne ne vous fait pas peur . La réunification administrative de la Bretagne ne devrait pas vous faire peur non plus .

La droite avait, en 1962, arbitrairement et autoritairement, séparé la Loire-Atlantique du reste de la Bretagne . Nous attendons que vous réunifiiez prochainement la Bretagne dans ses cinq départements, afin qu'elle puisse se préparer à affronter solidement l'Europe de 1992 . C'est la condition de notre développement économique .

Nous comptons sur votre décision pour assurer notre avenir et vous en remercions à l'avance .

Unvaniezh ar Geleannerien Brezhoneg

25 janvier 1990